

FICHE D'INFORMATION AUX CANDIDATS
MODALITÉS DE CONCOURS DE LA COMMISSION DE PROPAGANDE

ÉTAPE 1 – PRÉPARER VOS DOCUMENTS DE PROPAGANDE

Dès votre candidature, vous devez préparer deux documents essentiels :

- votre exemplaire de circulaire (profession de foi) ;
- votre exemplaire de bulletin de vote.

Ces documents doivent respecter strictement les règles prévues par le code électoral (format, grammage, contenu). Les caractéristiques détaillées figurent dans le **Mémento à l'usage des candidats 2026 (1000 habitants et plus)**, qu'il est vivement conseillé de consulter avant impression.

ÉTAPE 2 – TRANSMETTRE VOS PROJETS LE PLUS TOT POSSIBLE

Il est recommandé de transmettre vos projets de propagande dès le dépôt de votre candidature, sans attendre la réunion de la commission. Vous pouvez transmettre vos documents par courriel à : elections@ville-draguignan.fr . Format requis : poids inférieur à 2 Mo ; format A4 (portrait ou paysage) ; extension .PDF.

Cette transmission anticipée permet à la commission de procéder, le cas échéant, à une analyse préalable de la conformité de vos documents et, éventuellement, de vous proposer des ajustements.

ÉTAPE 3 – RÉUNION N°1 : EXAMEN DE LA COMMISSION DE PROPAGANDE

Vous vous présenterez devant la commission de propagande, qui se réunira pour examiner vos documents :

- Lieu : Mairie de DRAGUIGNAN – Hôtel de ville - Service des élections - 28 rue Georges Cisson – 83300 DRAGUIGNAN (salle des Cordeliers)
- Date des réunions :
Premier tour : **vendredi 27 février 2026 à 14h00**
Second tour : **mardi 17 mars 2026 à 18h30**

Les candidats sont convoqués par **créneau horaire**, en fonction de la commune dans laquelle ils se présentent.

T1			
Circonscription	Heures	Circonscription	Heures
Draguignan	14h	Les Arcs	14h
Figanières	14h	Lorgues	14h
Flayosc	14h	Salernes	14h
La Motte	14h	Trans en Provence	14h
Le Muy	14h	Vidauban	14h

T2			
Circonscription	Heures	Circonscription	Heures
Draguignan	18h30	Les Arcs	18h30
Figanières	18h30	Lorgues	18h30
Flayosc	18h30	Salernes	18h30
La Motte	18h30	Trans en Provence	18h30
Le Muy	18h30	Vidauban	18h30

Les créneaux du second tour, s'il y a lieu de l'organiser, peuvent être ajustés selon les résultats du premier tour.

ÉTAPE 4 – DOCUMENTS A APPORTER LE JOUR DE LA REUNION

Le jour de la réunion, vous devez impérativement présenter :

- un exemplaire non assemblé (désencarté) de la circulaire et du bulletin de vote ;
- un certificat de grammage (compris entre 70 et 80 g/m²), délivré par votre imprimeur.

ÉTAPE 5 – PREPARER LA VERSION NUMERIQUE DE VOTRE CIRCULAIRE

En parallèle des documents papier, vous pouvez fournir, le jour de la réunion, une version numérique de votre circulaire, destinée à la mise en ligne. Transmission : sur clé USB ou par courriel à : elections@ville-draguignan.fr

Le fichier doit être conforme à la version papier validée et respecter impérativement les contraintes techniques mentionnées ci-dessus : poids inférieur à 2 Mo ; format A4 (portrait ou paysage) ; extension .PDF.

ÉTAPE 6 – LIVRER LA PROPAGANDE PAPIER POUR L'ENVOI AUX ELECTEURS

Si vous souhaitez bénéficier de la prise en charge de l'envoi de votre propagande validée par la commission, vous devez livrer vos documents directement sur le site de mise sous pli.

- Adresse : Mairie de DRAGUIGNAN – Hôtel de ville - Service des élections - 28 rue Georges Cisson – 83300 DRAGUIGNAN
- Modalités de livraison : Sans rendez-vous / du lundi au vendredi de 8h à 17h – Hôtel de ville de Draguignan - Service des élections
- Contraintes logistiques: Possibilité d'accès poids lourd 3T5 /Les véhicules doivent être équipés d'un hayon et d'un transpalette.

→ Dates limites de remise des documents :

<u>Premier tour</u> Au plus tard le mercredi 4 mars 2026 à 16h00	<u>Second tour</u> Au plus tard le mercredi 18 mars 2026 à 11h00
du lundi 2 mars 2026 à 12h au mercredi 4 mars 2026 de 08h00 à 16h00	du lundi 16 et mardi 17 mars 2026 de 08h00 à 17h00 et mercredi 18 mars 2026 de 08h00 à 11h00

Tout document remis après ces dates limites ne pourra pas être pris en charge pour l'envoi aux électeurs.

ÉTAPE 7 – REUNION N°2 : VALIDATION FINALE PAR LA COMMISSION DE PROPAGANDE

La commission procédera à la validation de la quantité des documents livrés sur le site de mis sous pli :

- **Premier tour : mercredi 4 mars 2026 à 16h**
- **Second tour : mercredi 18 mars 2026 à 11h**
- Adresse : Mairie de DRAGUIGNAN – Hôtel de ville – Service des élections - 28 rue Georges Cisson – 83300 DRAGUIGNAN

Une fois cette validation effectuée, la propagande est prise en charge pour l'envoi aux électeurs.

Besoin d'aide ?

Pour toute question, vous pouvez solliciter le secrétariat de la commission de propagande :

- Courriel : elections@ville-draguignan.fr
- Téléphone : 06.21.46.24.15